



Communiqué de presse

Paris, lundi 05 mars 2007

OGM : La vérité scientifique mise à mal par des manipulations médiatiques

« Vidéo censure sur les OGM sidérant !!! » : des centaines de milliers d'Internautes ont reçu ce message ces dernières semaines les invitant à regarder une « vidéo cachée ». Ceci est une double imposture ! Il n'y a jamais eu de censure, le reportage en question a été diffusé sur Canal+ le 15 novembre 2005. Mais surtout, il s'agit d'un document qui met à mal la vérité scientifique et l'intégrité, l'impartialité et la probité des chercheurs... Réaction de Gérard Pascal, chercheur, spécialiste des OGM et administrateur de l'IFN sur le reportage de Canal+.

« En qualité de scientifique d'un organisme public, exerçant des activités de recherche et d'expertise dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments depuis plus de 35 ans, je suis membre de la CGB (Commission du Génie Biomoléculaire) au sein de laquelle j'ai été rapporteur de la partie toxicologique du maïs MON 863 et l'auteur des objections initiales formulées sur son dossier. Le reportage diffusé sur Canal+ prétend que la CGB aurait dissimulé des informations graves quant aux effets de ce maïs sur des rats. J'estime qu'il est urgent de mettre un terme à ces rumeurs.

Je n'accepte pas que l'on accuse la CGB de légèreté dans l'examen de ce dossier puisque nous avons mis plus d'un an pour étudier les informations complémentaires demandées après un premier examen et faire réaliser des contre-expertises par des scientifiques particulièrement compétents, leurs compétences ayant été jugées sur la base de la qualité de leurs publications scientifiques et des responsabilités qu'ils ont exercées. **Notre conclusion finale est analogue à celle d'autres comités d'experts (AFSSA, AESA) : le maïs MON 863 présente une sécurité équivalente à celle du maïs conventionnel.**

Une démarche aussi rigoureuse de la part des auteurs du reportage de Canal+ aurait été la bienvenue, avant de prendre pour argent comptant les conclusions (évoquées dans l'émission) d'une équipe italienne sans doute compétente dans son domaine, mais sans expérience en matière d'expérimentation toxicologique. Elle a mis en œuvre **des protocoles sévèrement critiqués par la collectivité scientifique sur la base de ses publications et qui rendent ses résultats ininterprétables en termes de risques**, sauf à vouloir délibérément défendre une thèse hors de toute rigueur scientifique.

L'émission de Canal+ a failli en ne respectant pas les règles du débat scientifique et en négligeant les avis de dizaines de scientifiques de nationalités, de compétences et d'origines diverses dont l'impartialité, l'intégrité et la probité sont ainsi mises en cause.

A qui profite le crime ??? La réponse ne nous appartient pas. Mais par expérience nous savons qui va en pâtir : la vérité scientifique, le monde de la recherche et de l'innovation. Devant de tels procès faits aux scientifiques du secteur public, quels sont les jeunes qui vont être tentés de s'engager dans des carrières de chercheurs dans les domaines de la nutrition et de la sécurité sanitaire des aliments ? »

Gérard Pascal,
administrateur de l'IFN

Créé en 1974, l'Institut Français pour la Nutrition est une association loi 1901 à but non lucratif dont l'objectif est de favoriser les échanges entre les milieux scientifiques et les professionnels de la chaîne agroalimentaire à l'occasion des questions intéressant la Nutrition et l'Alimentation.